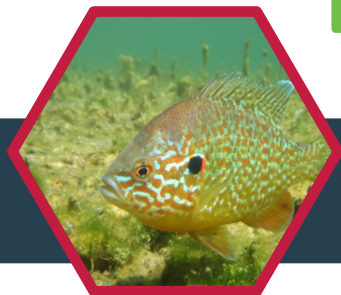


ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN OCCITANIE



Perche soleil
Lepomis gibbosus



PRÉSENTATION

Le CBNPMP, le CEN Occitanie, et le CBNMed ont collaboré pour créer des listes scientifiques catégorisées d'espèces exotiques envahissantes (EEE) spécifiques à l'Occitanie, validées en 2021 par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CS-RPN) d'Occitanie. Ces listes, élaborées avec l'aide d'un réseau d'acteurs régionaux et nationaux, sont une ressource essentielle pour mieux comprendre ces espèces et leurs impacts.

Ce livret présente la signification de ces listes et des catégories d'espèces utilisées et vous donne les clés pour les appréhender.

Vous y trouverez notamment, des exemples d'actions possibles, ainsi que des contacts pour en savoir d'avantage sur le sujet ou pour réserver l'exposition Listes EEE d'Occitanie.



Spirée du Japon
Spiraea japonica



Coccinelle asiatique
Harmonia axyridis



& ÉTAT DES CONNAISSANCES ÉLABORATION DES LISTES RÉGIONALES

CATÉGORISATION DES ESPÈCES EXOTIQUES DE LA RÉGION

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



MAJEURE PEE ou EEE Faune très fréquemment présentes, aux populations plutôt étendues, et des impacts écologiques, sanitaires et/ou économiques élevés.



MODÉRÉE PEE ou EEE Faune répandues à très répandues, aux populations localisées à étendues, et à impacts modérés.



ÉMERGENTE PEE ou EEE Faune peu fréquentes à fréquentes, avec des populations isolées ou localisées, et des impacts élevés.

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES POTENTIELLES



ALERTE espèces exotiques probablement aux premiers stades du processus d'invasion, aux populations isolées et dont les impacts sont faibles à modérés, ou dont les données d'observation sont partielles et/ou les impacts peu décrits.



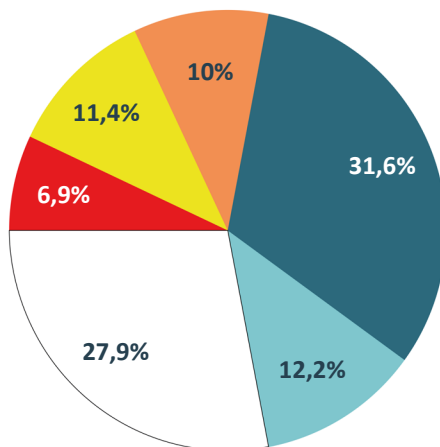
PRÉVENTION espèces exogènes non naturalisées (absentes ou accidentelles) mais réglementées ou listées comme exotiques envahissantes dans des territoires proches et dont la capacité de dispersion laisse craindre leur apparition dans la région.

LES LISTES EEE FAUNE ET PEE D'OCCITANIE

Proportions basées sur les catégories au sein des 4 listes PEE biogéographiques d'Occitanie

306

plantes exotiques envahissantes et potentielles en Occitanie, dont **288** en zone Méditerranéenne, **238** en zone Sud-Ouest, **184** en zone Massif Central et **172** en zone Pyrénées. D'après la liste PEE Occitanie 2021.



NON ENVAHISSANTE s'applique aux espèces exotiques non envahissantes pour la région ou pour une ou plusieurs zones biogéographiques de la région.

& LISTE SCIENTIFIQUE MODE D'EMPLOI

DES CLÉS POUR AGIR



GESTIONNAIRES (Espaces naturels, techniciens rivière, bureaux d'étude, aménageurs...) Je m'appuie sur les listes EEE régionales, la réglementation et les référents EEE pour identifier les enjeux de conservation et les priorités de prévention, de surveillance, de coordination et de gestion en fonction du territoire et de mes compétences. Je veille à inscrire les enjeux EEE dans mes prospections, mes formations et ma gestion. Je contribue à sensibiliser sur la biodiversité et je participe aux actions EEE coordonnées à l'échelle régionale.



PARTICULIERS (Jardiniers, randonneurs, chasseurs, pêcheurs, citoyens...) Je m'informe sur les EEE régionales et la réglementation afin d'être un acteur responsable vis à vis du voisinage et des milieux naturels de mon territoire. Je peux, par exemple, n'introduire aucune espèce animale ou végétale en milieux naturels, sensibiliser autour de moi et contribuer à la prévention, à la surveillance et à la gestion en fonction des enjeux de mon territoire.



ÉTAT (DDT, OFB...) Mes services tiennent compte des impacts et de la dispersion des EEE lors des instructions, de l'évolution de la réglementation, et soutiennent la coordination des acteurs et des politiques publiques sur le sujet.



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (Urbanisme, aménagement, espaces verts...) De la région à la commune, je m'appuie sur les listes EEE régionales, la réglementation et les référents EEE pour améliorer mes politiques publiques, mes pratiques et mes moyens pour contribuer à la sensibilisation, à la surveillance et à la gestion sur mon territoire et selon mes compétences.

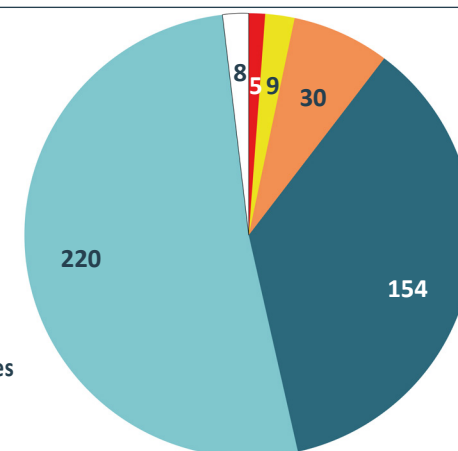


ACTEURS ÉCONOMIQUES (Horticulture, paysage, sylviculture, élevage...) Du paysagiste, au commerçant en animalerie / jardinerie, je m'appuie sur les listes EEE régionales et la réglementation pour conseiller et informer mes clients. Mes fédérations professionnelles s'impliquent dans les listes EEE pour contribuer à la prévention et accompagner les évolutions professionnelles.

Répartition des catégories au sein de la liste EEE faune d'Occitanie

418

espèces animales **44** exotiques envahissantes et **374** potentielles en Occitanie. D'après la liste EEE Faune Occitanie 2021.



&



&

&

&

&

&



&

&